

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE trois mois... 5 fr. six mois... 9 fr. un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr., six mois 11 fr., un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c. M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castel franc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and arrival/departure times for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte (151), Omnibus mixte (405)).

Cahors, le 17 Mars 1874

Les dernières séances de l'Assemblée nationale ont été consacrées à l'impôt du sel. Nous espérons que l'impôt est rejeté au moment où nous écrivons ces lignes ; car la discussion a dû reprendre hier, et les objections n'ont pas manqué de se produire avec énergie. Il s'agit de l'augmentation d'un demi-décime dans les droits, et cette augmentation donnerait 16 millions et demi environ. Ces 16 millions et demi seraient prélevés, en réalité, sur les populations agricoles. Quoique l'Etat soit bien pauvre, quoique la guerre nous ait coûté près de dix milliards, quoique nous soyons obligés de payer, à chaque trimestre, les intérêts des capitaux énormes qu'il a fallu emprunter, nous partageons l'avis des députés qui, avec une persévérance et une ardeur dignes d'éloges, s'efforcent par tous les moyens de faire rejeter la taxe défendue par le Gouvernement et par un grand nombre de financiers appartenant à toutes les opinions, entr'autres M. Léon Say, ancien ministre de M. Thiers. M. Wolowski, député de Paris, s'est vanté à la tribune d'avoir proposé le scrutin secret afin que les noms des votants pour et contre ne soient pas connus. Cette demande est signée par 42 membres de l'Assemblée, qui espèrent obtenir ainsi la majorité. Ils prétendent que certains esprits timides redoutent la lumière, et se décideront à accepter l'impôt quand ils verront que le silence couvrira leurs noms. Quand M. Wolowski a annoncé cette étrange prétention de contraindre la Chambre au scrutin secret, en vertu de l'autorisation donnée par le règlement, si 40 membres au moins le réclament, une vive indignation s'est emparée de l'Assemblée. Il y a eu un très fort orage, et les protestations se croisaient de toutes parts. Plusieurs députés du Lot, du Cantal et de la Corrèze, départements peu riches où le sel est consommé plus largement que dans d'autres pays, se sont élevés contre la conduite de M. Wolowski. Nous reproduisons, d'après le Journal officiel, cette partie de la séance. M. Wolowski. On ma reproché, de demander le scrutin secret... A droite. Oui ! nous vous le reprochons ! M. Wolowski. J'ai une explication à donner sur ce point. M. Léopold Limayrac. La proposition du scrutin secret est une atteinte à la dignité de l'Assemblée. M. L'Ebraly. L'impôt du sel est un impôt inique ! Nous votons contre et nous voulons qu'on le sache ! M. le marquis de Castellane. Nous protestons contre le scrutin secret, qui n'a d'autre but

que de nous faire désertier les intérêts les plus sacrés de nos départements. Plusieurs membres à droite. Nous demandons, nous, le scrutin public ! M. Eugène Tallon. Le scrutin secret, c'est un procédé déplorable ; nous voulons qu'on sache bien que nous votons contre l'impôt du sel ! (Agitation.) M. Wolowski. Voici les motifs que j'ai à donner : la loi par laquelle l'Assemblée constituante a abaissé l'impôt sur le sel a été votée au scrutin secret, et les signataires de la demande du scrutin secret... M. Pouyer-Quertier... N'avaient pas le courage de leur opinion, et nous l'avons, nous ! M. Lestourgie. Il sera constaté au Journal officiel que nous demandons, nous, le scrutin public. M. Wolowski. On rendra cette justice à l'Assemblée constituante de 1848, qu'elle avait le courage de ses opinions. M. Pagès Dupont. En 1848, on faisait très-souvent usage du scrutin secret. Les mœurs parlementaires ont changé depuis cette époque, et si l'on persistait à demander le scrutin secret, nous devrions nous abstenir pour qu'il fût nul. M. Wolowski. Savez-vous pourquoi nous avons demandé le scrutin secret ? C'est parce qu'on a eu le tort de vouloir mêler une question politique à une question d'impôt. Pour mon compte, je voudrais que les impôts fussent tous votés au scrutin secret, afin que chacun pût se dégager de toute autre considération que celle de l'intérêt général du pays. (La clôture ! — Aux voix !) M. le comte de Douhet. La dignité de l'Assemblée s'y oppose ! M. Wolowski. Voilà pourquoi, dans cette circonstance, j'ai demandé le scrutin secret ; la liste des membres qui ont signé la demande est prête et je tiens à la maintenir. M. le baron de Barante. Nous protestons ! Nous votons hautement contre l'impôt du sel ! M. Lestourgie. Nous saurons bien rendre notre vote public ! M. Wolowski. Vous ferez ce que vous voudrez : Ces questions ne devraient pas donner lieu aux débats ardents auxquels nous assistons en ce moment ; elles demandent le calme, la réflexion, et vous ne faites pas preuve de calme dans ce moment-ci. M. le baron de Barante. Parce qu'on veut mettre sur les pauvres un impôt inique, qui pèse quatre fois plus sur eux que sur les riches. M. Wolowski. On m'accuse de demander le scrutin secret... Sur plusieurs bancs à droite. Oui ! oui ! Nous protestons ! (Bruit.) Versailles, 16 mars 6 h. soir. L'augmentation de l'impôt sur le sel a été repoussé par 410 voix contre 270. Les députés qui proposaient le vote au scrutin secret n'ont pas persisté dans leur demande et le vote a été public. L'organisation du septennat trouble toutes les cervelles plus ou moins démocratiques et sociales. Elles ne se détournent du voyage de Chislehurst que pour prévoir, qu'il y a dans la vraie majorité de l'Assemblée nationale l'inten-

tion et la volonté de ne reculer devant aucun moyen légal, pour que le septennat présente au peuple français des garanties suffisantes de solidité dans le présent, et des espérances fécondes pour l'avenir. Voici ce que contient l'un des derniers numéros du National, organe de la gauche. Nous citons, bien entendu, sans rien affirmer : « Nous lisons dans une lettre adressée à plusieurs journaux des départements par M. Hector Pessard, que MM. d'Audiffret-Pasquier et Decazes ne seraient pas opposés à ce qu'une étiquette républicaine fût donnée au septennat. Ils seraient même disposés, si on l'exigeait, à proclamer la République. Bien plus, pour gagner encore davantage les sympathies des gauches, ils iraient jusqu'à admettre en principe la possibilité de la dissolution. En échange de ces concessions, on se bornerait à demander pour M. le duc d'Aumale les fonctions de major-général de l'armée et la vice-présidence du conseil des ministres ; d'autres disent la vice-présidence de la République. » Les radicaux semblent comprendre instinctivement que la République est impossible sans un prince, et ils tendent les oreilles pour savoir ce qui pourrait bien se préparer. On sait que dans les républiques il faut nommer un président, c'est-à-dire un chef du pouvoir exécutif, tous les trois ou quatre ans, quelquefois tous les deux ans ou tous les ans. Joli système pour les faîneants, les vagabonds et les déclassés qui trouvent ainsi le moyen de se faire un métier avec la politique ! La dépêche suivante de Buenos-Ayres, aimable pays où la République fleurit, donne une idée fort exacte de l'un des principaux avantages de cette forme de gouvernement : « Les élections présidentielles qui ont eu lieu dans la ville de Buenos-Ayres, le 1er de ce mois, ont été l'occasion de troubles qui ont coûté la vie à quatre personnes, tandis que 12 autres étaient blessées. Dans les districts électoraux des campagnes, le nombre des tués et des blessés a été bien plus grand. A Saladillo, il y a eu 7 morts et un grand nombre de blessés. » M. de Lespérut, on le sait, est porté par le parti conservateur dans la Haute-Marne, en remplacement de son père, pour les élections du premier mars prochain. La circulaire de M. de Lespérut est fort remarquable. Ce candidat ne sépare point la cause de l'autorité de la cause de la liberté. Il ne veut le despotisme d'aucun côté, pas plus le despotisme de la rue que le despotisme du trône, et il rappelle avec beaucoup de raison que le gouvernement parlementaire constitue l'état politique de toutes les nations qui nous environnent. Voici la profession de foi de M. de Lespérut : Au lendemain des oruelles épreuves qui ont failli mettre en danger notre existence nationale elle-même, le repos et la sécurité du lendemain sont

pour la France la première et la plus impérieuse des nécessités. Toute politique qui ne s'inspirerait pas uniquement de ce principe serait un crime envers le pays. L'Assemblée nationale a conféré pour sept ans le pouvoir à M. le maréchal de Mac-Mahon. Sans répudier leurs convictions ou leurs espérances, tous les bons citoyens peuvent, à l'abri de ce nom glorieux, unir leurs efforts pour le salut commun. J'adhère résolument à cette trêve des partis, et j'y serai fidèle. Homme d'ordre et décidé à repousser énergiquement les attaques auxquelles sont en butte de nos jours les éternels principes sociaux, vous me verrez non moins dévoué à la cause des libertés publiques. J'ai appris en effet, pendant les dix années de ma carrière diplomatique, à admirer chez des nations voisines, les bienfaits du système représentatif dont la pratique constante peut seule donner aux peuples, comme aux individus, la maturité nécessaire pour se guider au milieu des difficultés des luttes inhérentes aux sociétés modernes. Revue des Journaux Journal de Paris. On n'oubliera pas de longtemps la fameuse phrase de la lettre de M. Thiers à M. Lepetit (lettre qui aurait encouru des poursuites, si le gouvernement avait autant d'audace que ses adversaires), cette fameuse phrase, vous savez ; « L'Assemblée divisée en deux parties exactement égales », etc. Eh bien ! voici un journal de province qui écrit l'histoire à la façon de M. Thiers, et qui a trouvé moyen de dépasser ce professeur de mauvaise foi. Parlant du scrutin sur l'interpellation Christophle-Marcère, qui a donné au cabinet, dans la séance du vendredi 6 mars, une très confortable majorité de 70 voix, le journal en question ne dit pas, ne se décide pas à avouer que le ministère a obtenu sur ses adversaires une majorité de 70 voix ; non, il écrit cette phrase, qu'il aurait fallu écrire en lettres d'or : « Mauvaise journée pour le ministère ! Il ne s'en est fallu que de 70 voix qu'il ne fût en minorité. » Quel admirable euphémisme ! C'est ainsi qu'il ne s'en faut que de six milliards que notre rançon n'ait pas été payée à la Prusse ; il ne s'en est fallu que de l'arrivée de Grouchy que Napoléon 1er ne fût vainqueur à Waterloo ; il ne s'en faut que de la Terreur que la révolution de 93 n'ait été douce et humaine ; il ne s'en faut que d'un peu de religion que M. Littré ou M. Renan ne soit religieux ; d'un peu de pudeur que M. Jules Favre ne soit muet ; d'un peu de conscience que M. Gambetta ne soit terrassé par le remords ; il ne s'en faut que de 50 voix aussi, en moyenne, que l'Assemblée ne soit divisée en deux parties exactement égales, comme l'a audacieusement affirmé M. Thiers ; il ne s'en faut que de 12 ans que le maréchal Mac-Mahon, né en 1808, ne soit plus âgé que M. Thiers, né en 1797 ; enfin, il ne s'en faut que d'un peu moins d'égoïsme ambitieux et cupide, et d'un peu plus d'amour désintéressé pour son pays que l'ami de M. Barthélemy Saint-Hilaire ne soit un grand patriote.

**Patrie.**

Un fait qui vient de se passer dans l'un des départements les plus conservateurs et les mieux pensants de France démontre à quel point les passions démagogiques sont violemment surexcitées dans notre malheureux pays et à quel excès la foule peut être entraînée pour les satisfaire.

Les journaux de l'Eure nous apprennent que plusieurs tentatives d'incendie ont eu lieu la semaine dernière dans les bois appartenant à M. le duc de Broglie, vice-président du conseil des ministres. Cet acte criminel, mis une première fois à exécution dans la soirée de jeudi dernier, 5 du courant, s'est renouvelé dans la soirée du samedi 7 : le feu, ce jour-là, fut mis dans neuf endroits différents, de sorte que, si de prompts secours n'étaient survenus, la forêt entière eût été dévorée par les flammes.

« Il n'est pas douteux, dit le *Courrier de l'Eure*, que cet incendie ait pour cause la malveillance. » La justice, qui s'est transportée sur les lieux, a commencé aussitôt une information, mais jusqu'ici elle n'a pas amené de résultat.

Nous savons bien que les chefs du radicalisme et tous les doctrinaires de la révolution affectent de crier bien haut qu'ils sont étrangers à de pareils crimes ; mais, en réalité, nous n'hésitons pas à en faire porter sur eux l'entière responsabilité. Ne sont-ce pas eux en effet qui, par leurs manœuvres et par les calomnies incessantes qu'ils répandent, entretiennent l'excitation dangereuse des esprits ? N'est-ce pas de leurs bancs que partait également, il y a quelques jours, cette déclamation coupable contre ce qu'un de leurs orateurs appelait les « classes oisives et spoliatrices ? »

Nous avons après cela le droit de voir dans ces hommes les vrais auteurs des actes criminels que nous signalons.

Il n'est pas hors de propos, du reste, de rapprocher l'incident instructif de l'Eure des agissements révolutionnaires dont une partie du Midi est en ce moment le théâtre.

Les extraits suivants d'une pièce imprimée à Genève et qui circule parmi les ouvriers de Lyon suffiront pour donner une idée de la propagande en cours d'exécution :

- « Français ! debout !
- » L'Assemblée de Versailles continue à forger contre le peuple des lois tyranniques.
- » Incapable de former un gouvernement libéral approprié aux masses, elle laisse nommer des préfets à poigne et des maires complaisants, valets de la réaction.
- » Français, fils héroïques de 89, de 93, de 48, debout ! Soyez unis, soyez compacts !
- » Armez-vous !... Chassez de vos villages, de vos communes, les proconsuls qui enchaînent votre liberté !

« Le Comité d'action aux Lyonnais, » Signé : G..., L..., B..., S... »

« On peut traduire ainsi ces initiales : Gaillard, Lefrançois, Babick, Saigone, membres de la Commune réfugiés à Genève. »

**Journal des Débats.**

Réduits comme nous le sommes à l'impuissance, convaincus que, comme la Russie après la guerre de Crimée, ce que nous avons de mieux à faire est d'attendre et de dire : « La France se recueille » nous nous bornons à observer l'effet que produisent sur le reste de l'Europe les manifestes de M. de Moltke et de M. de Bismarck. Nous nommons d'abord le célèbre et sérieux organisateur de la force militaire de la Prusse, parce qu'il est celui qui a dit les mots les plus pleins de sens et de portée, et que son grave langage contraste honorablement avec les paroles moussues et in-tempérées de son non moins célèbre collègue.

Or, les déclarations de M. de Moltke ne sont certainement point faites pour tranquilliser l'Europe, et on peut voir qu'elles ont jeté chez toutes les nations de notre continent une inquiétude justifiée. Nous ne partageons point la ridicule illusion trop long-temps naturelle à la France de croire qu'elle est aimée pour elle-même, et qu'on supporte agréablement tout ce qui vient d'elle. Non ; mais quand il s'agit de suprématie et de domination, les peuples étrangers considèrent la nature et le tempérament de la nation qui veut régner et s'imposer. Nous admettons, autant que l'on voudra, que la Prusse a supplanté et remplacé la France comme premier pouvoir militaire en Europe ; eh bien ! l'Europe s'en trouve-t-elle mieux ? Nous ne le croyons pas, et dans tous les cas il n'y paraît pas.

Nous ne nous en rapportons pas à nos propres impressions, qui naturellement et nécessairement ne peuvent être désintéressées. Nous écoutons simplement le langage du grand directeur de la dernière guerre, et nous voyons M. de Moltke déclarer que « si l'Allemagne a conquis le respect de tous les peuples, elle n'a acquis la sympathie d'aucun. » Il ajoute que de tous les côtés la nouvelle grande puissance ne rencontre que de la jalousie et de la crainte ; qu'en Belgique il y a beaucoup de sympathies pour la France, très peu pour l'Allemagne ; que la Hollande a entrepris un travail général de fortifications et de retranchements, il ne veut pas dire contre qui ; que pourtant l'Allemagne n'a pas la moindre idée de conquérir la Hollande, car, si elle la fait au commencement du siècle, c'était au profit des Hollandais et non pas des Allemands. Et l'Angleterre, que fait-elle ? M. de Moltke ne dédaigne pas de lire les brochures populaires anglaises, et, au lieu d'une invasion française, il n'y est plus question que d'une future invasion allemande. Le Danemark augmente sa flotte et fortifie ses côtes. Enfin le grand général prussien sent et il dit tout haut que l'explosion de la Prusse comme puissance prépondérante effraie l'Europe. Nous ne parlons pas de ce qu'il dit de la France ; il est tout simple qu'il ne voie en elle qu'une ennemie ; et il a raison de dire que ce que l'Allemagne a conquis par la force en six mois, elle sera obligée de le défendre par la force pendant cinquante ans. C'est là ce qui a jeté une sorte de consternation dans l'Europe ; et partout on s'est écrié : « Quoi ! cinquante ans ! un demi-siècle sous les armes ! la culture abandonnée, l'industrie ruinée, la civilisation violemment refoulée, les enfants élevés pour le carnage, l'humanité renvoyée à l'état barbare ; voilà donc ce qui nous est réservé ! » Telle est l'impression générale que les franches déclarations de M. de Moltke ont produites dans le monde. Nous nous bornons à la constater parce que, nous le répétons, nous sommes condamnés au rôle d'observateurs ; mais nous lisons et nous suivons ce qui se dit sur le changement de l'équilibre de l'Europe. La France n'a pas autre chose à faire que d'attendre, en travaillant, en produisant, en réparant ses forces, et en laissant les autres nations sentir et calculer le poids de la puissance qui l'a remplacée.

JOHN LEMOINNE.

**Liberté.**

Il y a quelques années, on voyait apparaître sur les scènes de genre un personnage ahurri, un Anglais débarqué à Calais, chantant un pot-pourri qui avait pour refrain :

Footifions nos côtes...

L'Angleterre a fortifié ses côtes, et nous croyons qu'une certaine somme figure encore à son budget pour mettre la dernière main aux ouvrages de l'ouest.

C'est aujourd'hui le tour de l'Italie. On veut fortifier tout le littoral, les passages de l'Appennin, ceux des Alpes, augmenter les défenses de la citadelle de Mantoue, créer des têtes de pont formidables, armer la lagune de Venise, fortifier Naples, etc., etc. Le ministre de la guerre, homme très pacifique, persuadé que toutes les grandes batailles pouvant décider du sort de l'Italie seront livrées dans la vallée du Pô, ne paraissait pas très pressé de faire chorus avec le chauvinisme italien ; toutefois, en voyant les députés crier à l'envi :

Footifions nos côtes...

il s'est décidé à présenter un projet de dépense de 79 millions 1/2 très bien conçu : le pauvre homme a vu son projet accepté d'emblée ; la commission lui a même accordé un supplément de 88 millions qu'il ne demandait pas !... Enfin l'honorable général Ricotti a été bombardé d'un vote de confiance à l'unanimité.

Même scène en Hollande : la seconde Chambre a adopté par 60 voix contre 6 la loi sur les fortifications ; les travaux coûteront de 30 à 32 millions de florins.

La Prusse fortifie ses côtes ; elle roule sur les plages limoneuses de la Baltique d'énormes canons Krupp et dépense nos milliards dans l'Est à fortifier Metz, Strasbourg et les contre-forts de la ligne des Vosges.

La France va faire de Paris un immense camp retranché ; elle fait étudier un système de fortifications sur la frontière nouvelle dans l'Est ; terrassiers et maçons accourent de toutes parts.

Voilà le bilan de l'Europe.

Les désastres de 1870 auraient été moins irréparables si le maréchal Niel avait obtenu les crédits qu'il demandait pour arriver à l'organisation des gardes mobiles. Le temps des utopies est passé ; opposer à l'aigle à deux têtes

au bec recourbé, aux serres formidables, regardant à la fois en Orient et en Occident, le tribunal arbitral de l'abbé de Saint-Pierre, serait une duperie.

Il y a dans la Bible un mot qui revient toujours : « Je suis l'Eternel, je suis le Dieu fort, le Dieu des armées ». Malheur aux nations sans défense, car elles seront la proie de ceux qui convoitent leurs richesses.

Être armé, être fort, c'est la loi suprême. Quand la France sera forte, quand ses armées marcheront au nom de la Justice et du Droit, suivant l'expression de Bossuet, elle sera invincible.

Relevons nos forteresses, exerçons nos soldats au combats, ne restons pas en arrière des autres nations et n'oublions pas que, suivant l'expression d'Isaïe : « L'épée de l'Eternel est pleine de sang. »

**Informations**

Les bureaux ont nommé une commission pour l'examen du projet de loi tendant à proroger les pouvoirs des conseils municipaux.

Sept des commissaires élus se sont prononcés pour l'adoption du projet de loi. Ce sont :

MM. Delacour, Bouiller de Branches, Lebray, Hamille, Vinay, Anisson Duperron et Arfeuillères.

Huit se sont prononcés contre : MM. de Presseuse, Oscar de Lafayette, Rameau, Marc-Dufraisse, Beaussire, Tassin, Marcère et Ricard.

La majorité de la commission est donc hostile au projet, et cela pourrait nous inspirer des craintes quant au résultat final, si les nominations dans les bureaux avaient une véritable signification. Il n'en est rien, et depuis la réunion de l'Assemblée, nous avons rarement vu adopter les conclusions des commissions quand elles étaient combattues par le gouvernement.

La composition des commissions dépend absolument du plus ou moins d'empressement que mettent les députés à se rendre dans leurs bureaux ; et cette fois-ci, il faut le reconnaître, les membres de la majorité, — est-ce par ignorance de la convocation, est-ce par indifférence, — n'ont pas rempli leur devoir.

Une planche des *Guêpes*, journal satyrique de Berlin, représente M. de Bismarck en maître d'école, tirant vigoureusement les oreilles à deux gamins qui font une affreuse grimace, et se nomment l'un l'Alsace, et l'autre la Lorraine. Cette gravure est le commentaire le plus exact de la séance du 3 mars ; elle indique le rôle que les autorités impériales entendent jouer à l'égard des provinces annexées. Ce rôle et cette attitude ne lui gagneront peut-être pas les cœurs, mais, à coup sûr, ils inspireront la crainte, et cela suffit probablement à nos vainqueurs.

A la presque unanimité des voix, le Reichstag allemand vient de rejeter, en première lecture, le premier paragraphe de la nouvelle loi militaire présentée par le gouvernement, et en faveur de laquelle M. de Moltke a prononcé son récent discours-programme. Il s'agissait de porter l'effectif de paix à 401,659 hommes. C'est un sérieux échec pour le feld-maréchal et pour le grand-chancelier. Les libéraux-nationaux, qui défendent habituellement la politique de M. de Bismarck, l'ont abandonné sur ce point, et tous leurs efforts semblent n'avoir pour but que d'obtenir un compromis entre le Reichstag et le gouvernement, en vue de faire adopter en deuxième lecture le chiffre de 360,000 hommes comme effectif de paix.

On doit donc s'attendre à voir M. de Moltke reparaitre à la tribune pour défendre son programme militaire, et il faudra croire décidément à la maladie de M. de Bismarck s'il laisse passer cette occasion d'intervenir avec éclat dans la discussion.

On ne peut faire différemment que de remarquer combien de difficultés naissent sous les pas du grand chancelier : lutte avec le catholicisme, compression pénible de l'Alsace-Lorraine, hostilité nettement accusée du Reichstag contre ses idées de prépondérance militaire en Europe, en voilà certes plus qu'il n'en faut pour mettre à bout les forces intellectuelles d'un homme politique et pour expliquer bien des retraites à Varzin.

Le *Journal de Genève* reçoit d'Espagne des correspondances inspirées par l'esprit révolutionnaire mais presque toujours intéressantes. On lit dans l'une de ces lettres :

« Les gens chagrins, qui se targuent d'être prévoyants, assurent que M. le maréchal Serrano nourrit le projet de renouveler en sens inverse la conspiration de Vergara. »

« Un carliste, en situation d'être bien informé, m'assure en ce moment que M. Serrano, par l'intermédiaire d'un légitimiste français, a fait des ouvertures à don Carlos, lesquelles ont pour base :

1° La reconnaissance de tous les titres et dignités accordés depuis la mort de Ferdinand VII ;

2° La suppression officielle de la confiscation des biens. »

« Don Carlos, toujours d'après mon carliste, aurait répondu :

« Je répondrai à Madrid, dans mon palais de la place de Lorient, après avoir examiné s'il y a lieu de prendre en considération votre supplique. »

« Mes lecteurs vont peut-être être étonnés, à l'invraisemblance ; à quoi je répondrai que depuis six ans l'histoire de ce pays est l'histoire de l'invraisemblable, de l'illogique et de l'absurde. Il me serait facile, en preuve de mon affirmation, d'apporter des faits et des événements par centaines. »

La *Gazette de France* a lieu de croire que la nouvelle donnée par le correspondant du *Journal de Genève* est exacte, et que M. Serrano a tenté en effet d'ouvrir des négociations avec Charles VII. Le duc de la Torre, l'homme peut-être le plus frivole et le plus ambitieux d'Espagne, n'est préoccupé d'aucun scrupule, n'est arrêté par aucune conviction ; le souci de son intérêt est la seule règle de sa conduite.

**Chronique locale**

et méridionale.

La question du casernement a été très favorablement accueillie par le conseil municipal dans sa séance de samedi. Il a été décidé avant de s'occuper de l'emprunt à contracter à cet effet, que l'architecte de la ville serait envoyé auprès du génie, à Toulouse, afin de savoir quel chiffre s'élèvera la dépense. La question est donc résolue en principe ; nous en félicitons nos édiles qui dans cette occasion ont si unanimement secondé les vœux de la population. Il est certain que l'importante garnison que nous sommes appelés à avoir, sera pour la ville une source importante de revenus qui combleront bien vite les sacrifices qu'elle va s'imposer.

Le *Pays* regrette la candidature uniquement bonapartiste de M. le général Bertrand dans la Gironde, en opposition avec la candidature purement conservatrice de M. le vice-amiral Larrieu.

La même divergence existe à Bordeaux qu'à Paris.

La candidature exclusive est soutenue par le *Journal de Bordeaux*. Mais sept conseillers généraux, qui confessent leur dévouement à la cause impériale, ont écrit à ce journal pour « protester contre la candidature séparatiste du général Bertrand. »

« Nous qui sommes les élus de nos concitoyens, disent-ils au rédacteur, qui ne nous pas notre passé et qui conservons nos affections politiques, nous nous croyons autorisés à vous dire que nous déplorons la faute que vous allez commettre ; mais nous n'acceptons pas que notre parti soit responsable de l'immense échec que le bon sens public va infliger à votre candidat. Votre attitude irréfléchie ne saurait nous atteindre dans ses conséquences. Si vous vous oubliez au point de jeter la division dans le parti de l'ordre et de créer des dissidences parmi les amis de la cause commune, à vous seul et à ceux qui vous conseillent la responsabilité. »

Nous avons annoncé des éclaircies, avec gelées blanches, pendant la première quinzaine de mars, notamment sur le Midi. L'événement a confirmé nos prévisions. Le rayonnement nocturne s'est manifesté les 5, 6, 7, 8, 10 et 11. Le thermomètre centigrade indiquait — 3° 8 dans la matinée du 6. Il est tombé un peu de neige hier, 10, et ce matin la température était de — 3° 6.

Les abricotiers, qui se trouvaient en fleur pour la plupart, ont souffert de la gelée. Les

poitiers vont s'épanouir, et les bourgeons des pêchers commencent à grisonner. Les peupliers de la Caroline ont débouffé, en un mot, le printemps va faire son apparition. Est-ce à dire que le rayonnement nocturne ne sévira plus ensuite ici? Telle n'est point notre pensée. Avis donc aux jardiniers et aux vigneron!

NICK.

On écrit d'Excideuil (Dordogne):

La maison qui fut la demeure d'une des grandes illustrations militaires de la France vient d'être la proie des flammes. De l'habitation de M<sup>me</sup> Feray, fille du maréchal Bugeaud, il ne reste qu'une ruine fumante. Aux premiers cris de détresse la foule s'est transportée en masse sur le lieu du sinistre avec un empressement aussi louable qu'inutile. En quelques instants l'édifice a été envahi par les flammes. Le feu avait pris aux rideaux du lit du petit-fils du maréchal, M. Thomas Feray. Ce malheureux et vaillant jeune homme, mutilé à Reischoffen par un obus prussien et qui marche avec peine, a été sauvé par deux femmes dévouées qui l'ont arraché à une mort certaine. Il n'y a pas eu d'accident à déplorer. La population d'Excideuil a témoigné une vive sympathie à cette famille soumise à de si dures épreuves depuis la mort de l'homme qui était sa gloire et la gloire de son pays.

On nous écrit de Bordeaux, 14 mars:

**Céréales.** — Depuis quelques jours, les cours ont pris de nouveau faveur; sur trente-cinq avis qui nous sont parvenus de divers départements, vingt-cinq ont eu 50 à 75 c. de hausse, et dix sont restés sans variation, avec des prix fermement tenus par la culture.

Généralement les transactions sont de peu d'importance; acheteurs et vendeurs se tiennent sur la plus grande réserve, surtout du côté des meuniers, qui ne traitent que par petites quantités pour leurs besoins journaliers.

Sur les marchés étrangers, il y a eu peu de changement, sauf en Angleterre, où il y a eu faveur sur les cargaisons de blé à la côte.

**Blés.** — Sur notre marché, il ne s'est traité que de faibles affaires; les offres sont très modérées, et les acheteurs peu nombreux.

Il s'est vendu quelques lots de blés de provenance espagnole et de pays, dans les prix de la semaine dernière.

Les arrivages, depuis quelques jours, ont été de peu d'importance; tout a été vendu.

Notre stock est le même, toujours de faible importance. Depuis plusieurs jours il n'est rien rentré en magasin.

Cours cotés comme suit avec fermeté: 30 fr. à 31-50 les 50 kilogr., suivant le mérite de la marchandise.

**Farines.** — Les ventes en boulangerie ont été assez importantes; en commerce, il ne s'est presque rien fait. Nous avons eu quelques arrivages d'Espagne en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qualité qui s'écoulaient pour l'intérieur.

Les meuniers de notre littoral font peu d'offres, par suite de la persistance des hauts prix du blé, ce qui ne leur permet pas de vendre à prix rémunérateurs.

Cours cotés comme suit: 26 à 26-50 les Nérac. 24-50 à 25-50 les diverses qualités du Lot et de ville.

**Farine étuvée.** — Cotée 55 fr., suivant la marque et le conditionnement.

**Dernières nouvelles**

Barcelone, 14 mars, matin.

Les carlistes sont entrés à Villanova y Geltru ville de douze mille habitants, qui s'est rendue sans résistance. Les volontaires ont tous remis leurs armes et les fortifications ont été détruites. Quels canons qui les armaient avaient été transportés sur un navire et dirigés sur Barcelone.

Les carlistes sont aussi entrés à Siches et à Villafranca dels Panaders.

A Vendrell, les carlistes ont eu trois tués et six blessés. Les défenseurs de la ville ont eu seize morts et trente blessés.

Barcelone, 14 mars, soir.

Villafranca et San Sadorni viennent de faire rendre leurs armes, voyant l'impossibilité de résister aux carlistes.

Madrid, 14 mars.

Le gouvernement, pour se procurer quelque argent, a dû s'emparer des fonds de la souscrip-

tion ouverte pour les blessés. Malgré tous ses efforts, il n'a pu réunir qu'un très petit nombre de troupes pour les envoyer dans le Nord.

La nouvelle se propage d'un soulèvement général dans le Maestrazgo et une partie de Valence, aux cris de: Vive Charles VII!

Bayonne, 15 mars.

On assure que le maréchal Serrano dispose de 34,000 hommes et de 90 canons. Les carlistes seraient au nombre de 35,000 environ; on ignore la force de leur artillerie. Le général Loma a quitté hier Saint-Sébastien pour aller prendre le commandement d'un corps de huit à dix mille hommes formé à Miranda. Ce corps est destiné à attaquer les carlistes par derrière.

Bayonne, 16 mars.

Nouvillas avec une colonne allant secourir Ollot a été surpris et fait prisonnier par Sallés.

Le gouvernement espagnol a fait annoncer une victoire du général Calléja dans la province de Valence. C'est le contraire qui est vrai. Le *Journal des Débats*, qui n'est pas suspect, publie ce qui suit:

Santes, que tout le monde considère comme un habile homme, a attiré la forte colonne du brigadier Calleja au milieu de beaucoup de bandes réunies qu'on évalue à 8,000 hommes. Le combat a été en effet très rude, et le résultat a été tel que les carlistes ont fait un très grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvent le brigadier lui-même et tout son état-major. L'affaire a eu lieu près de la Minglanilla, dans la province de la Nouvelle-Castille.

Paris, 15 mars, 5 h. soir.

Il résulte d'une correspondance de Chislehurst, publiée par le *Pays*, que la rupture entre le prince Napoléon et l'ex-impératrice est définitivement accomplie par su te du refus du prince Napoléon de venir le 16 mars à Chislehurst. La lettre de l'ex-prince impérial invitant le prince Napoléon, disait: « De nombreux amis se réunissent autour de moi; votre place est à mes côtés, je vous attends. »

Le voyage du duc d'Aumale à Londres aurait pour but de faire venir plusieurs tableaux de sa galerie de Twickenham pour la prochaine exposition artistique au bénéfice des Alsaciens-Lorrains.

La gauche républicaine a délibéré aujourd'hui sur l'interpellation de M. Gambetta, sur les vacances de l'Assemblée et sur diverses questions concernant l'application de la loi des maires, le colportage et l'état de siège. Elle a décidé à l'unanimité qu'elle repousserait la loi prorogeant les conseils municipaux.

Il résulte d'une lettre de M. Germain, député, publiée par le journal *l'Alsace*, que les impôts dans l'Alsace-Lorraine ont augmenté d'environ un tiers depuis l'annexion à la Prusse.

Aucun officier en activité de service n'a demandé l'autorisation d'aller en Angleterre à l'occasion du 16 mars.

La santé de M. de Bismarck est en voie d'amélioration.

Paris, 15 mars, 7 h. soir.

Le discours prononcé aujourd'hui par M. de Broglie à Evreux ne touche pas à la politique. Un passage fait ressortir la nécessité de répandre l'instruction dans un pays du suffrage universel.

La dépêche suivante, datée de Londres le 15 mars au soir, est publiée par *Paris-Journal*:

Grande affluence à Chislehurst. De deux à cinq heures aujourd'hui, il y a eu une réception non prévue d'anciens sénateurs, de députés, de conseillers d'Etat, soixante anciens préfets y assistaient, ainsi qu'une partie des députations de province. Celles-ci reviendront demain au grand complet.

Avant la réception, une visite a eu lieu à la chambre mortuaire de Napoléon III. Le lit était couvert de fleurs apportées par les visiteurs. L'émotion de ces derniers était grande. L'impératrice et le prince impérial ont été vivement touchés de ces témoignages de sympathie sans exemple.

Un conseil a été tenu dans la journée par onze anciens ministres.

Demain, le prince répondra au duc de Padoue qui doit lui présenter les députations.

On s'entretient beaucoup à Chislehurst de la réponse que vient de faire le prince Jérôme Napoléon à l'invitation que lui avait adressée le prince impérial.

Le prince Jérôme refuse, paraît-il, de se rendre à Chislehurst. La rupture serait donc aujourd'hui complète.

Une autre dépêche, adressée de Londres au *Gaulois*, constate ce qui suit:

M. le duc d'Aumale occupe dans l'hôtel de Charing-Cross les chambres n<sup>os</sup> 87 et 88, au milieu même des notabilités bonapartistes. Sa présence en cet endroit est très commentée.

Les journaux d'hier soir, qui nous arrivent à l'instant, publient le discours que le prince impérial a adressé à ses visiteurs:

Monsieur le duc, Messieurs,

En vous réunissant ici aujourd'hui, vous avez obéi à un sentiment de fidélité envers le souvenir de l'Empereur, et c'est de quoi je veux d'abord vous remercier.

La conscience publique a vengé des calomnies cette grande mémoire et voit l'Empereur sous ses traits véritables.

Vous qui venez de diverses contrées du pays, vous qui pouvez lui rendre témoignage; son règne n'a été qu'une constante sollicitude pour le bien de tous, sa dernière journée sur la terre de France a été une journée d'héroïsme et d'abnégation.

Notre présence autour de moi, les adresses qui me parviennent en grand nombre attestent combien la France est inquiète de ses destinées futures: l'ordre est protégé par l'épée du duc de Magenta, ancien compagnon des gloires et des malheurs de mon père.

Sa loyauté nous est un sûr garant qu'il ne laissera pas exposé aux surprises des partis le dépôt qu'il a reçu.

Mais l'ordre matériel n'est pas la sécurité. L'avenir demeure inconnu, les intérêts s'en effrayent, les passions peuvent en abuser.

De là est né le sentiment dont vous m'apportez l'écho, celui qui entraîne l'opinion avec une puissance irrésistible vers un recours direct à la nation pour jeter les fondements d'un gouvernement définitif.

Le plébiscite, c'est le salut et c'est le droit, la force rendue au pouvoir et l'ère des longues sécurités rouverte au pays: C'est un grand parti national, sans vainqueurs ni vaincus, s'élevant au-dessus de tous pour les réconcilier.

La France, librement consultée, jettera-t-elle les yeux sur le fils de Napoléon III?

Cette pensée éveille en moi moins d'orgueil que de défiance de mes forces.

L'Empereur m'a appris de quel poids pèse l'autorité souveraine, même sur de vieilles épaules, et combien sont nécessaires, pour accomplir une si haute mission, la foi en soi-même et le sentiment du devoir.

C'est cette foi qui me donnera ce qui manque à ma jeunesse. Uni à ma mère par la plus tendre et la plus reconnaissante affection, je travaillerai sans relâche à devancer le progrès des années. Quand l'heure sera venue, si un autre gouvernement réunit les suffrages du plus grand nombre, je m'inclinerai avec respect devant la décision du pays.

Si le nom de Napoléon sort pour la huitième fois des urnes populaires, je suis prêt à accepter la responsabilité que m'imposerait le vote de la nation.

Telle est ma pensée: je vous remercie d'avoir parcouru une longue route pour venir en recueillir l'expression.

Reportez aux absents mon souvenir, à la France les vœux de l'un de ses enfants: mon courage et ma vie lui appartiennent.

Que Dieu veuille sur elle, et lui rende ses prospérités et sa grandeur!

**Dépêche Télégraphique**

Versailles, 17 mars 10 h. 15 m. matin.

Les journaux, publient de longs détails sur la solennité de Chislehurst. Les voyageurs ont montré un grand enthousiasme. Le prince parle d'une voix claire et distincte.

Il est certain que le prince Napoléon, invité directement par le prince Impérial, a refusé d'accepter l'invitation.

Les calculs sur le nombre des visiteurs varient de deux mille à quatre mille.

**Bourse de Paris**

Paris, 17 mars 1874

Rente 3 p. %	59,25
— 4 1/2 p. %	85,25
— 5 p. %	94,35
— 5 p. % emprunt 1872	94,40

**Avis important.**

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés **d'avance**.

La tenue des registres est ainsi simplifiée, et l'on évite toute **irrégularité** de service.

Nous conseillons l'envoi d'un **bon sur la poste**, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

**Annonces**

**AVIS**

Le sieur Larribe Jean, négociant à Cahors rue de la liberté, à l'honneur de prévenir le public, qu'il se refuse à payer les dettes de toute nature que pourrait contracter son fils mineur, Larribe, Edouard. Il prie en conséquence tout marchand ou propriétaire de refuser à son dit fils, tout ce qui pourrait leur demander soit en son nom propre ou au mien.

LARRIBE père.

**PRÉFECTURE DU LOT.**

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mars mil huit cent quarante-et-un.

**AVIS**

Par acte passé devant M. le Maire de la commune d'Arcambal, le sieur Croq (Michel), a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, n<sup>o</sup> 81,

Savoir:

Cinq ares, soixante-douze centiares de terre (section D, numéro 169), moyennant la somme de six cents francs, ci..... 600 fr. Cahors, le quatorze mars mil huit cent soixante-quatorze.

Le Préfet du Lot,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Signé: BREYNAT.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 440 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n<sup>o</sup> 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

**Vals.** — Sources: *Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique.*

Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la *Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche)*. — Détail dans toutes les villes.

Éviter les contrefaçons

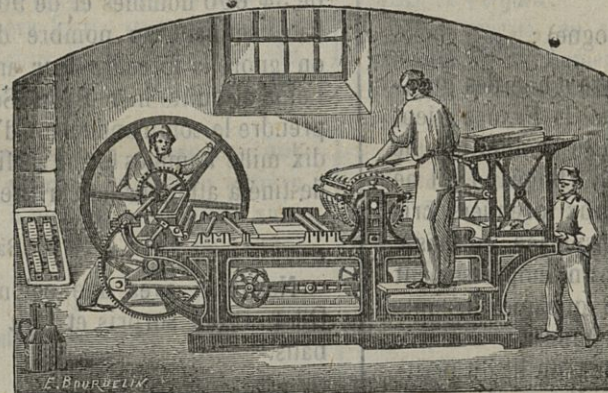
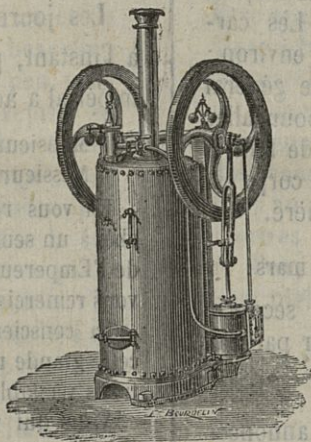
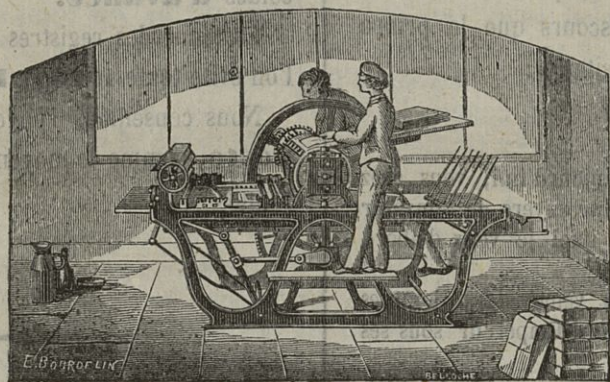
**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Laytou,

SPECIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches  
 Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers  
 Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès  
 etc — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures  
 Livres — Registres avec réglure en tous sens  
 Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats  
 etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements: Un an, 46 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS D'ÉGLISES  
 FLEURS VOYAGES  
 BOUQUETS de  
 FLEURS VOYAGES  
**MARIE BLANC**  
 FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

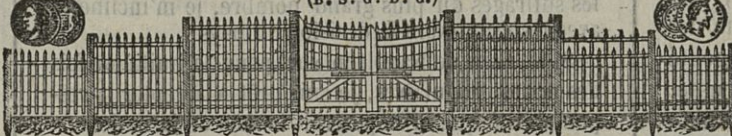
Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médaillons et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. — Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur. — Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. — Garnitures de fleurs pour modistes. — Grand dépôt de Couronnes immortelles. — Couronnement mortuaire à louer.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

L'ANNUAIRE DU LOT de 1874

Contenant le résumé des Conférences faites par M. DUBREUIL, sur l'entretien des vignobles du Lot. Prix: 2 fr.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. **CLOTURES DE LA GIRONDE** EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX  
 CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX: Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c. suivant la hauteur. Écrire franco Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

M. ALBERT, M<sup>e</sup> Dentiste.

de Bordeaux, rue Sainte-Catherine, 53.

Connu avantageusement dans le Lot et la Gironde, sollicité par un grand nombre de clients, vient de créer à Cahors, boulevard Nord, en face l'établissement des Carmes, un cabinet de prothèse dentaire qu'il viendra visiter quatre fois par an: Dentier masticateur et pièces partielles. Orifiration, Ciment émaillé, imitant la dent naturelle. — Guérison instantanée des maux de dents les plus violents. — Opérations garanties — Prix modérés.

L'ouverture dudit cabinet est fixée du 10 mars courant jusqu'au 22.

A VENDRE

A TRÈS BON MARCHÉ

Une grille de tombe simple, en fer carré, en très bon état, nouvellement descellée.

S'adresser à M. Dubois, serrurier, rue St-James, qui Ségur.

A VENDRE

1<sup>o</sup> Une vaste Maison rue St-André, à Cahors, composée d'Ecurie, Caves et Chais, au Rez-de-Chaussée; de trois étages. La porte d'entrée donnant sur ladite rue, le tout en bon état;  
 2<sup>o</sup> Une Vigne de 51 ares environ, bon rapport, située au lieu dit *Croix-de-Fer*, section de Labérandie.

Le tout à un prix modéré. S'adresser pour les renseignements à M. BONNET, agent d'affaires, à Cahors, ou à M. CAPDEVIELLE, qui en est le propriétaire.

Facilités pour le paiement.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.

GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez **CONTOU**, boulanger,

rue St-James, à Cahors.

AVIS

Un homme marié, très instruit dans l'agriculture désirent un emploi dans une propriété de quelque importance qu'elle soit et fournirait tous les renseignements désirables et même un cautionnement si on l'exigeait.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

S'adresser à MM. Garrigues et Caillaud.

AVIS.

Un homme capable et très sûr demande à gérer une propriété d'une certaine importance.

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Le sieur BERGON, tailleur d'habits, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr. pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de toile 6 fr.

Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages.

Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures, en boutons, palmes, etc.

VICHY

Adminon: Paris, 22, boul. Montmartre.

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exigez sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4<sup>o</sup>, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU: La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit: à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.